

Lettre d'informations municipales

Epiais-Rhus
Val d'Oise

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h, le jeudi de 17h à 19h, le samedi de 10h à 12h.
Téléphone : 01.34.66.62.33
Email : mairie.epiais-rhus@wanadoo.fr
site internet : www.epiais-rhus.fr

Février 2015, numéro 129

Agenda du village

22 et 29 mars - Elections départementales

2 avril - repas des aînés

4 avril - Carnaval (AEB) et chasse aux œufs

Binette party

Les habitants qui souhaitent participer à la prochaine binette party sont les bienvenus !

Rendez-vous le **mardi 24 mars** prochain à 9h30 à la mare des Chante-reines avec vos râteaux, binettes et votre bonne humeur !



RECENSEMENT
de la population 2015

Le recensement s'est achevé le samedi 14 février. Nous remercions les habitants

qui ont reçu les agents recenseurs et qui ont répondu à l'enquête. Cette année, l'INSEE a mis en place un questionnaire par internet, environ 45 % des habitants ont choisi cette option. Nous remercions également nos deux agents recenseurs qui ont parcouru les rues du village dans le froid pour mener à bien la mission confiée par l'INSEE.

Pour rappel, le recensement permet à l'INSEE d'établir des statistiques qui serviront ensuite à définir les besoins en matière d'infrastructures (écoles, hôpitaux, transport...), mais pas seulement, le nombre d'habitants défini par l'INSEE est le chiffre officiel retenu pour le calcul de la plupart des aides et dotations de l'Etat au niveau communal. Les personnes qui n'ont pas souhaité répondre au questionnaire vont par conséquent conduire à la diminution de nos dotations, déjà fortement réduites depuis plusieurs années.

Inscription scolaire : Votre enfant est né en 2012 et doit faire sa première rentrée scolaire en septembre 2015, vous pouvez dès à présent l'inscrire à l'école. Pour ce faire, nous vous invitons à venir retirer en mairie un certificat d'inscription scolaire, muni de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile. Ensuite, il vous faudra prendre rendez-vous avec le Directeur de l'école des Bosquets, M. Philippe VIARD au 01 34 66 44 47 et lui remettre le certificat.



Travaux d'enfouissement sente du Butard

La sente du Butard va perdre ses fils. Depuis plusieurs années nous avons entamé une campagne d'enfouissement des réseaux téléphoniques aériens et quelque fois nous en profitons pour améliorer l'éclairage public. Cette année c'est au tour de la sente du Butard dans laquelle subsistaient des poteaux béton et des poteaux en bois. Les travaux consistent donc à enfouir les réseaux téléphoniques, préparer les fourreaux pour la future fibre optique et nous en profitons pour améliorer la consommation énergétique et l'éclairage par de nouveaux lampadaires. Ces travaux sont financés par le SIERC à hauteur de 70 %.



Les « gouters au cinéma »

Le festival d'animation du Val d'Oise se déroule du 7 février au 28 février 2015 dans 33 salles de cinéma et structures culturelles du département. 55 « goûters au cinéma », accessibles dès l'âge de 3 ans, sont organisés pour éveiller les plus jeunes au cinéma et à l'image animée autour d'une projection pendant les mercredis et les vacances d'hiver. Renseignements sur le site internet :

www.imageparimage.wordpress.com



Boulangerie de Grisy-les-Plâtres

Pour rappel, le boulanger fait sa tournée à Epiais-Rhus et livre le pain entre 9h15 et 9h45.



N'hésitez pas à commander au 01 34 66 62 56

1°) Adhésion de la commune de Moussy au SIMVVO

Vu la demande d'adhésion de la commune de Moussy au Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val de l'Oise,

Vu le courrier du SIMVVO en date du 17 décembre 2014 demandant à la commune de délibérer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE à l'unanimité l'adhésion de la commune de Moussy

2°) Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor - Exercice 2014

Vu l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982, et le décret 82/979 du 19 novembre 1982,

Vu l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983, précisant les conditions d'attribution de l'indemnité citée en objet,

Vu la demande en date du 16 novembre 2014, présentée par Monsieur Patrice FONTAINE, Trésorier de l'Isle Adam, présentant le décompte et le calcul de ses indemnités de conseil pour l'année 2014 qui s'élèvent à 365,78 € net (401,32 € brut).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder l'indemnité de conseil au Receveur de l'Isle Adam soit 401,32 € brut (365,78 € net) au titre de l'année 2014.

3°) Achat de parcelles agricoles section AH

Considérant la circulation importante de véhicules générée par les mouvements d'entrées et de sorties d'école, chemin des Bosquets,

Considérant le peu de place de stationnement et l'étroitesse de la zone de manœuvre actuelle pour les véhicules.

Considérant qu'il résulte un danger pour les piétons (enfants comme adultes),

Considérant la nécessité d'acquérir un terrain en face de l'école afin d'améliorer cette situation en offrant plus de places de stationnement et un cheminement piéton différent.

Vu la demande de la commune à l'indivision Pamart de céder des terrains lui appartenant, cadastrés AH 132, 136, 137, 156, 143, 165 et 168 pour 5661 m2, situés dans le périmètre recherché,

Vu l'avis du domaine en date du 18 avril 2012,

Vu la contre-proposition de l'indivision Pamart en date du 29 novembre 2014,

Le Maire propose d'acquérir l'ensemble des parcelles ci-dessus désignées au prix de 8,50 € du m2 soit un total de 48118,50 €. (hors frais de notaire).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition de ces parcelles au prix indiqué,

AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démar-

ches nécessaires à cet effet et à signer les actes notariés.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2015 à l'article 2111.

4°) Achat d'une parcelle agricole secteur AE : projet de création d'une vigne

Afin de créer une animation dans la commune, un projet d'implantation d'une vigne a été envisagé,

Considérant l'avis de l'association « Union Vigneronne Vals d'Oise et de Seine » sur la faisabilité d'un tel projet, qui serait animé par une association à créer,

Considérant que pour réaliser ce projet la commune doit être propriétaire du terrain et doit être maître d'ouvrage pour obtenir des subventions.

Considérant que la plantation d'une vigne peut être subventionnable à hauteur de 70 % du montant HT par le PNR.

Considérant l'opportunité d'acquérir un terrain d'une superficie de 1270 m2 qui conviendrait, appartenant à M. Christian Laruelle et cadastré AE 229,

Considérant l'avis du Domaine en date du 15 décembre 2014 estimant cette parcelle à 1900 € (hors frais de notaire),

Considérant que ce prix satisfait M. Christian Laruelle,

Le Maire propose au Conseil municipal :

- de valider le projet de création d'une vigne
- d'acquérir pour ce faire la parcelle AE 229 pour la somme indiquée par le Domaine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de valider le projet de création d'une vigne

DECIDE l'acquisition de cette parcelle sus-désignée

AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cet effet et à signer les actes notariés.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2015 à l'article 2111.

5°) Engagement de la commune dans la démarche « zéro phyto »

Vu le plan Ecophyto 2018 mis en place par le Ministère en charge de l'agriculture à la suite du Grenelle de l'environnement,

Vu la loi Labbé du 08/02/2014,

Considérant la dangerosité des produits phytosanitaires pour l'environnement et la santé publique,

Considérant que la démarche « zéro phyto » consiste à réduire voire supprimer l'usage de produits phytosanitaires dans les espaces publics de la commune, à former le personnel communal aux bonnes pratiques et à informer les habitants du bien fondé de cette démarche.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de s'engager dans la démarche « zéro phyto »

PLAN LOCAL D'URBANISME

La commune d'Epiais-Rhus a entamé en 2013, la révision de son Plan d'Occupation des Sols en **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**. Le PLU est un document de planification élaboré à l'initiative de la commune et portant sur tout le territoire communal. Il a vocation à intégrer et à mettre en cohérence, dans une réflexion d'ensemble, tous les projets d'aménagement intéressant la commune : aménagement de l'espace, développement économique et commercial, préservation du cadre de vie, organisation des déplacements... Son élaboration induit une concertation obligatoire (articles dans le bulletin municipal et/ou sur le site Internet de la commune, réunion publique, panneaux d'exposition en mairie,...).

Le POS actuellement en vigueur n'est plus adapté aux évolutions constatées ces dernières années ce qui justifie pour partie l'élaboration du PLU. Si celui-ci correspond à une réalité communale, il devra néanmoins **respecter les prescriptions du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France** récemment approuvé, les dispositions de la charte du Parc Naturel Régional du Vexin français et les différentes dispositions législatives et réglementaires en matière d'urbanisme, d'économie, d'habitat et de protection de l'environnement.

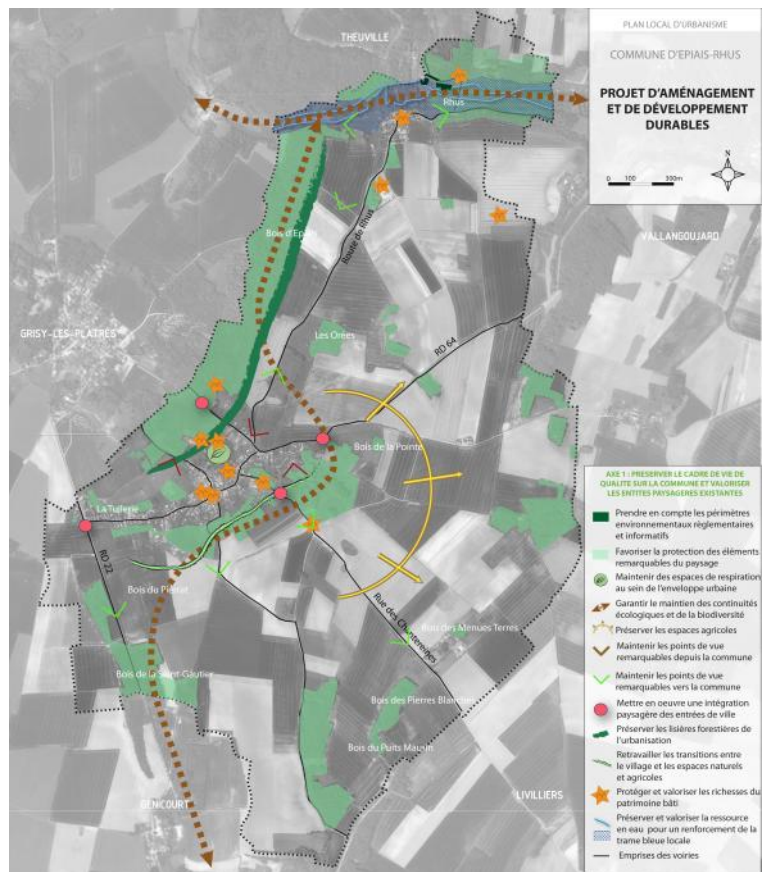
ET CONCRETEMENT ?

Le PLU se compose de plusieurs documents majeurs :

- un **Rapport de Présentation**, qui contient un diagnostic et explique les choix retenus par la commune pour son développement futur

- un **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** qui définit les grandes orientations générales d'aménagement et d'urbanisme (cf. illustration ci-contre).

- des **documents réglementaires** garants de l'opposabilité du document lors de l'instruction du droit des sols (permis de construire, déclaration préalable, lotissement, ZAC,...). Cette partie réglementaire comprend un **règlement** et des documents graphiques (**zonages, Orientations d'Aménagement** spécifiques). Ils délimitent les **zones urbaines (U)**, les éventuelles **zones à urbanisation future (AU)**, les **zones agricoles (A)** et les **zones naturelles et forestières (N)**, et fixent les règles applicables dans ces différentes zones (occupation, hauteur, implantation, stationnement,...).



QUEL PLANNING ?

Aujourd'hui, **les grands enjeux et les orientations générales ont été débattus en conseil municipal**. La commune poursuit donc le travail en collaboration avec les services de l'état et le bureau d'études pour élaborer les pièces réglementaires.

Dans le cadre de la concertation, **un registre sera disponible en mairie**.

Durant le premier semestre 2015, une réunion publique sera l'occasion d'échanger sur le projet.

Le milieu d'année 2015 verra s'engager la phase administrative qui débutera par une consultation obligatoire des personnes publiques associées (DDT du Val d'Oise, CG, Chambre d'Agriculture,...) puis une **enquête publique** durant laquelle l'ensemble des habitants pourront à nouveau émettre des remarques sur le projet de PLU. Enfin, au terme de la procédure (fin 2015), le Conseil Municipal approuvera le nouveau document qui pourra dès lors **offrir un cadre adapté au futur aménagement du territoire**.



Une nouvelle bibliothèque à Epiais-Rhus

Comme nous vous l'annoncions dans les précédentes feuilles d'information, la bibliothèque fait peau neuve.

Une nouvelle association **communale** a vu le jour : Bonheur de Lire à Epiais-Rhus (BLÉ).

Retrouvez vos bibliothécaires, Mijo, Marie, Françoise, mais aussi Christiane et Nelly, **dès le 4 mars prochain**, au premier étage de la mairie, avec une quantité de nouveautés !

Horaires d'ouverture :

Mercredi et jeudi de 16h30 à 18h30

Samedi matin de 10h à 12h



Les foyers ruraux, des villages qui bougent !

L'année a bien commencé avec la galette des rois que vous avez été nombreux à venir partager! Parmi les convives, beaucoup d'enfants, peut-être en raison de l'heure plus propice pour le goûter !

Début février, un après-midi jeux a réuni beaucoup d'Epiais-Rhussiens autour de jeux de société



variés et de jeux d'adresse en savourant une part de gâteau et une boisson.

Le lendemain, la séance de cinéma "Un village presque parfait" précédée d'une dégustation de saumon fumé a remporté un grand succès.

Le prochain rendez-vous est l'assemblée générale le 11 mars prochain à laquelle nous vous attendons nombreux.

Nous comptons encore une fois sur vous ! Pour que le Foyer Rural vive et puisse organiser des animations pour tous, nous avons besoin de vous et de vos adhésions. N'hésitez pas à venir nous rejoindre ! Appelez au 01.34.66.24.00 ou par mail frep@laposte.net. Cette adhésion vous permet d'accéder à toutes les activités et animations proposées et ce jusqu'à fin juin 2015 (Adulte: 10 €, Enfant: 6€)

Enfance

Assistants maternelles

La commune compte désormais deux assistantes maternelles agréées :

Sophie BILLAUD - 01 34 66 42 70

Caroline LE GALL - 01 34 66 60 23



Le **21 mars** prochain, l'Association Raid Essec organise un raid qui traversera la commune entre 13h30 et 15h30 (Grisy les Plâtres - Epiais-Rhus par la Sente

du Butard). Environ 350 personnes participent à cet évènement sportif.

La sécurité sur le parcours sera assurée par l'association. Le balisage mis en place sera retiré après le passage des coureurs. Des équipes médicales de la Sécurité Civile seront présentes. Ce raid est soumis à autorisation préfectorale.



La Sénégalaise

Suite à la correspondance entre les écoles d'Epiais-Rhus et de Fayako, plusieurs mamans du village ont décidé de participer à la Sénégalaise 2015.

Elles sont venues présenter ce projet aux élèves vendredi 23 janvier 2015.

Qu'est-ce que la Sénégalaise?

La Sénégalaise est une épreuve de course à pied, exclusivement féminine, à allure libre, par étape, au cours de laquelle une action humanitaire scolaire est organisée. Il y a une étape d'environ 10 km par jour pendant 5 jours,

Chaque participante s'engage à amener du matériel scolaire (2 fois 23 kg par participante) qu'elle distribuera elle-même aux élèves qu'elle rencontrera à chaque arrivée d'étapes. Les enfants rencontrés ont entre 3 et 11 ans.

Elles participeront à la session du 18 au 26 avril 2015 au départ de Foundiougne.

Comment les aider ?

Vous pouvez déposer à l'école du matériel neuf du type : trousse, cahier, ardoise et craies, ciseau, stylos, crayons (couleur, papier), règle, taille-crayon, gomme, cahier de coloriage...

Pour en savoir plus

<https://www.facebook.com/lesgazellesdefayako>

Vous pouvez aussi les joindre au 0611779654 ou 0684374358 ou 0664968268

